

LES JEUNES MÉNAGES ET LEURS CONDITIONS DE LOGEMENT EN 1963

(d'après l'enquête nationale sur le logement réalisée par l'I.N.S.E.E.
en octobre-novembre 1963)

par

NGUYEN DINH KHANH

Les conditions de logement des jeunes ménages sont objectivement mauvaises :

72 % des logements qu'ils occupent sont des logements anciens (achevés avant 1949) dont 49 % sont inconfortables (logements sans eau ou avec eau seulement).

50 % des logements sont surpeuplés et 81 % sont de petite taille (1, 2 ou 3 pièces).

Peu d'entre eux sont propriétaires de leur logement (17 % contre 39 % pour l'ensemble des ménages). La proportion de locataires d'un logement loué vide est naturellement élevée (56 %), et parmi ceux-ci 69 % occupent un logement ancien.

Bien que leur revenu moyen soit plus élevé que celui de l'ensemble des ménages non agricoles, les jeunes ménages éprouvent visiblement des difficultés pour accéder à la propriété, par suite de la faiblesse de leur patrimoine.

Cette note rassemble quelques informations concernant les jeunes ménages. La première partie est consacrée aux caractéristiques de ces ménages, la seconde a pour objet leurs conditions de logement.

I. — LES JEUNES MÉNAGES : QUI SONT-ILS ?

On appelle jeunes ménages, les ménages de la population non agricole, dont l'année de mariage se situe entre le début de l'année 1960 et octobre-novembre 1963 (date de l'enquête). Ils sont 852 000, et représentent environ 6,5 % de l'ensemble des ménages de la

population française non agricole. En fait, ces jeunes ménages sont des **jeunes mariés** qui ne sont pas forcément jeunes (cf. ci-dessous) ⁽¹⁾.

1.1. — Age du chef de ménage

Environ 90 % des chefs de ces ménages ont moins de 40 ans, 83 % ont moins de 35 ans 66 % moins de 30 ans, et 20 % moins de 25 ans. (Cf. tableau 1).

TABLEAU 1
Répartition en % des jeunes ménages selon l'âge du chef*

Source : tableau F18 : enquête logement 63.

	Age du chef de ménage							Ensemble
	Moins de 25 ans	25 à 29 ans	30 à 34 ans	35 à 39 ans	40 à 49 ans	50 à 64 ans	65 ans et plus	
Jeunes ménages	20,0	45,5	17,7	6,2	4,0	5,5	1,1	100,0 (852 100)
* Age au moment de l'enquête.								

1.2. — Catégorie socio-professionnelle du chef de ménage

Un peu plus de 56 % des chefs de jeunes ménages actifs sont ouvriers ; cette proportion est moins forte dans l'ensemble de la population non agricole (47 %). Il apparaît aussi, que les jeunes ménages sont un peu plus nombreux à être cadres moyens que l'ensemble des ménages (15 % contre 12 %).

TABLEAU 2
Répartition en % des ménages selon la catégorie socio-professionnelle du chef (Inactifs non compris)

Source : A10 et F18 ; enquête logement 63.

Catégorie socio-professionnelle du chef de ménage	Jeunes ménages	Ensemble des ménages non agricoles
Patrons de l'industrie et du commerce...	6,4	13,9
Professions libérales et cadres supérieurs.	7,0	8,0
Cadres moyens	14,9	12,1
Employés	10,0	10,7
Ouvriers	56,3	47,1
Autres actifs	5,4	8,2
Ensemble (actifs seulement)	100,0	100,0

(1) Au stade actuel de l'étude, les jeunes ménages qui forment des groupes secondaires (en cohabitation avec les groupes principaux), ne sont pas étudiés. On sait seulement que le nombre de jeunes ménages retenu ici, représente à peu près 80 % du nombre de mariages qui ont eu lieu dans la population non agricole, durant la période considérée ; les statistiques disponibles ne permettent pas de connaître séparément les mariages de la population agricole et de la population non agricole.

1.3. — Revenu du ménage (1)

Les jeunes ménages ont un revenu moyen un peu plus élevé que celui de l'ensemble des ménages. 50% de ces derniers ont un revenu annuel supérieur à 10 500F, tandis que 50% des premiers, ont un revenu supérieur à 12 000 F. Les emménagés récents (ensemble des ménages qui ont emménagé en 1961, 1962, et 1963), ont des revenus peu différents de ceux des jeunes ménages. La dispersion des revenus est moins forte chez les jeunes ménages. Ceci n'est pas étonnant, car les jeunes ménages forment une population plus homogène du point de vue du cycle professionnel (cf. graphique A1 en annexe).

1.4. — Catégorie de commune de résidence

La proportion de jeunes ménages habitant les agglomérations urbaines et le complexe parisien est nettement plus forte que celle de l'ensemble des ménages (cf. tableau 3).

TABLEAU 3

Répartition en % des ménages selon la catégorie de commune de résidence
(population non agricole)

Source : tableau A6 et F19 ; enquête 63.

	Catégorie de communes				France entière
	Communes rurales	Unités urbaines de moins de 100 000 hab.	Unités urbaines de plus de 100 000 hab.	Complexe parisien	
Jeunes ménages ...	18,2	32,3	22,0	27,5	100,0 (852 100)
Ensemble des ménages	26,4	30,7	20,9	22,0	100,0 (13 016 000)
Emménagés récents.	18,7	35,8	24,0	21,5	100,0 (2 937 000)

II. — LES CONDITIONS DE LOGEMENT DES JEUNES MÉNAGES

II.1. — Statut d'occupation du logement

II.1.1. — Statut d'occupation antérieur

Parmi les jeunes ménages qui ont emménagé au cours des années 1961, 1962, 1963, (2) 31 % de leurs chefs occupaient au 1^{er} janvier 1960 (3) (date à laquelle aucun n'était marié) un logement indépendant. Les autres vivaient avec leurs parents ou en meublés, ou dans les chambres d'hôtels.

(1) On sait que les revenus déclarés dans l'enquête sur le logement de 1963 sont sous-estimés en moyenne de 45 % par rapport au revenu tiré des Comptes Nationaux (Revenu enquête $\times 1,45$ = Revenu Comptes Nationaux).

(2) La population des jeunes ménages et des emménagés récents se recouvrent partiellement : environ 20 % des emménagés récents sont des jeunes ménages.

(3) Au 1^{er} janvier 1960, il ne s'agit donc pas toujours du logement immédiatement antérieur à celui observé lors de l'enquête.

II.12. — Statut d'occupation du logement actuel

Plus de 56% des logements occupés par les jeunes ménages sont en location vide, 17% sont en propriété, parmi lesquels la moitié donnaient encore lieu à des remboursements d'emprunts en 1963 (date de l'enquête).

Le statut d'occupation varie selon l'ancienneté du logement (cf. tableau A1 en annexe). C'est ainsi que la proportion de logements loués vides est plus élevée parmi les logements neufs que parmi les logements anciens (64% contre 54%).

Les jeunes ménages qui habitent dans un logement neuf sont plus souvent propriétaires que ceux logés dans le patrimoine ancien (cf. tableau A1 en annexe) : 21% dans l'ensemble des logements neufs et même 25% dans les logements achevés en 1961, 1962 et 1963, contre 15% dans les logements anciens. 82% de propriétaires des logements neufs sont des propriétaires payants.

Si on les compare à l'ensemble des ménages, on remarque que les jeunes ménages habitent plus souvent dans un logement loué vide (56% contre 42%), et sont moins nombreux à être propriétaires (17% contre 39%) (cf. tableau 4). On peut penser que les jeunes ménages qui ont à faire face à des dépenses d'équipement en matière de biens durables, et qui sont souvent à la tête d'un patrimoine modeste, ne disposent pas de la mise de fonds indispensable à l'acquisition d'un logement.

TABLEAU 4

Répartition en % des logements occupés selon le statut d'occupation

Source : tableau A15 et F18 ; enquête 1963.

Statut d'occupation	Jeunes ménages	Ensemble des ménages
Local loué vide	56,4	41,9
Logé par l'employeur, meublé ou sous-location	12,9	6,0
Propriétaire payant	8,3	9,3
Propriétaire non payant	8,2	29,7
Logé gratuitement	14,2	13,1
Ensemble	100,0 (852 100)	100,0 (13 016 000)

II.13. — Comportement des jeunes ménages quant au choix du statut d'occupation

a) **Effet du revenu.** — Les propriétaires payants ont un revenu moyen plus élevé que les autres propriétaires. Les locataires d'un logement loué vide, et les ménages logés gratuitement, ont des revenus moyens relativement plus modestes. (Voir graphique A2 en annexe.)

La proportion de propriétaires est plus forte lorsque le revenu est élevé. On observe le même phénomène, quoique atténué, dans l'ensemble des ménages (cf. tableau 5 ci-après).

TABLEAU 5

Proportion de propriétaires selon le revenu* annuel du ménage

Sources : F13 et A15 ; enquête 1963.

	Tranche de revenu annuel en F					
	Moins de 6 000	6 à 10 000	10 à 15 000	15 à 20 000	20 à 30 000	30 000 et plus
Jeunes ménages :						
Propriétaires	23,0	14,7	11,6	19,2	20,3	42,4
— payants	—	7,1	7,6	7,6	13,5	34,8
— non payants	23,0	7,6	4,0	11,6	6,8	7,6
Ensemble des ménages :						
Propriétaires	42,6	36,8	34,0	36,3	40,1	46,3
— payants	1,2	7,1	12,1	14,5	17,7	17,2
— non payants	41,4	29,7	21,9	31,8	22,4	29,1

* Revenu déclaré à l'enquête.

b) **Effet de la catégorie socio-professionnelle du chef de ménage.** — Les cadres moyens, les cadres supérieurs, les patrons, ceux qui exercent une profession libérale, et les inactifs, sont plus souvent propriétaires que les autres ménages. La structure selon la catégorie sociale est différente chez les jeunes ménages de celle de l'ensemble de la population ; en particulier, ces diverses catégories sont relativement moins nombreuses (sauf les cadres moyens) parmi les jeunes ménages. On s'explique alors la faible proportion de propriétaires parmi ces derniers (cf. tableaux A2 et A4 en annexe).

c) **Effet de l'âge.** — La proportion de propriétaires s'accroît lorsque l'âge du chef augmente. (Voir tableau 6 et tableau A3 en annexe.)

TABLEAU 6

Proportion de propriétaires suivant l'âge du chef

	Age du chef						
	Moins de 25 ans	25 à 29 ans	30 à 34 ans	35 à 39 ans	40 à 49 ans	50 à 64 ans	65 ans et plus
Jeunes ménages	11,9	10,7	16,1	21,4	31,1	43,9	86,2

II.2. — Ancienneté et confort du logement

II.2.1. — Ancienneté

Plus de 72% des logements occupés par les jeunes ménages sont des logements anciens (achevés avant 1949), 13% sont des logements achevés en 1961, 1962 ou 1963.

TABEAU 7
Répartition en % des ménages selon l'ancienneté
du logement qu'ils occupent

Source : tableaux F7, F8, B2 et A10 ; enquête 1963.

Ancienneté du logement	Ménages ayant emménagé en 1961-1962-1963		Ménages quelle que soit leur année d'arrivée dans le logement	
	Jeunes ménages	Ensemble	Jeunes ménages	Ensemble
Logements achevés avant 1949	68,9	59,2	72,4	77,7
Logements achevés de 1949 à 1960	31,1	14,2	15,0	22,3
Logements achevés en 1961, 1962, 1963 ..		26,6	12,6	
Ensemble des logements	100,0	100,0	100,0	100,0

Les jeunes ménages habitent un peu moins souvent dans les logements anciens que l'ensemble des ménages (72% contre 78%). Cette différence s'explique par le rôle des ménages d'inactifs, nombreux à occuper des logements anciens, mais qui déménagent rarement. Mais, fait plus significatif, les jeunes ménages qui ont emménagé dans les années 1961, 1962 et 1963 (emménagés récents), sont relativement plus nombreux que l'ensemble des emménagés récents à occuper un logement ancien (cf. tableau 7).

II.22. — Confort

TABEAU 8
Répartition en % des logements anciens selon le degré de confort

Source : tableaux A1 et F16 ; enquête 1963.

DEGRÉ DE CONFORT	LOGEMENT OCCUPÉ PAR :	
	Jeunes ménages	Ensemble des ménages
Logement sans eau	12,9	16,2
Eau seulement	35,8	21,3
Eau, W.-C. sans I. S., ou eau, I. S. sans W.-C.	30,2	36,4
Eau, W.-C. et I. S.	21,1	26,1
Ensemble	100,0	100,0

I. S. = Installation sanitaire.
W.-C. = W.-C. à l'intérieur du logement.

49% des jeunes ménages occupent des logements anciens inconfortables (sans eau ou seulement avec l'eau). Environ 20% habitent des logements anciens confortables, c'est-à-dire avec eau, installation sanitaire et W.-C. intérieur (cf. tableau 8).

Comparés à l'ensemble des ménages habitant les logements anciens, les jeunes ménages sont nettement plus nombreux qu'eux à habiter les logements anciens inconfortables (49% contre 38%), et un peu moins nombreux que les autres à bénéficier du maximum de confort, tel qu'il peut être appréhendé par les données de l'enquête (21% contre 26%). Il apparaît donc, que les jeunes ménages, souvent contraints d'occuper un logement ancien en location, sont les premiers à être victimes du mauvais état du patrimoine existant.

11.3. — Taille du logement et degré de peuplement

Les jeunes ménages occupent souvent des logements de petite taille, 63% des logements anciens sont des logements de 1 ou 2 pièces, 67% des logements neufs, sont des logements de 2 ou 3 pièces (cf. tableau A6 en annexe).

Ces proportions sont respectivement de 35% et de 51% dans l'ensemble du parc (France non agricole). Cette situation ne serait pas dramatique si les jeunes ménages pouvaient trouver au fur et à mesure de la croissance de la famille un logement adapté. Ceci ne semble pas être le cas.

En effet, au niveau de la France entière, la moitié des logements occupés par les jeunes ménages sont surpeuplés ; 39% seulement des logements ont un degré de peuplement normal. Les logements anciens sont plus souvent surpeuplés (58%) que les logements neufs (30%) (cf. tableau A7 en annexe) (1).

Par comparaison avec l'ensemble des ménages, les jeunes ménages habitent plus souvent que les autres des logements surpeuplés (50% contre 24%) (voir graphique A3 en annexe). Ce surpeuplement est particulièrement fort dans les grandes villes et dans le complexe parisien (55% et 57%), (voir tableau A7 en annexe).

(1) En application des normes établies par le Ministère de la Construction qui, on le sait, considère par exemple en état de sous-peuplement un ménage de 3 personnes occupant un logement de 4 pièces.

ANNEXE

Graphique A1. — Distribution des ménages selon leur revenu annuel.

Graphique A2. — Distribution des jeunes ménages selon leur revenu annuel et suivant le statut d'occupation du logement.

Graphique A3. — Comparaison des degrés de peuplement des logements occupés par les jeunes ménages et l'ensemble des ménages.

Tableau A1. — Répartition en % des jeunes ménages selon le statut d'occupation et suivant l'ancienneté du logement occupé.

Tableau A2. — Répartition en % des jeunes ménages selon le statut d'occupation du logement et selon la catégorie socio-professionnelle du chef.

Tableau A3. — Répartition en % des jeunes ménages selon le statut d'occupation du logement et selon l'âge du chef.

Tableau A4. — Répartition en % des ménages selon le statut d'occupation du logement et selon la catégorie socio-professionnelle du chef de ménage.

Tableau A5. — Répartition en % des logements occupés par les jeunes ménages et les emménagés récents selon l'ancienneté du logement et suivant la catégorie de commune.

Tableau A6. — Répartition en % des logements occupés par les jeunes ménages selon le nombre de pièces et l'ancienneté.

Tableau A7. — Répartition en % des jeunes ménages selon le degré de peuplement du logement par catégorie de commune.

*
* *

TABLEAU A1

**Répartition en % des jeunes ménages selon le statut d'occupation
et suivant l'ancienneté du logement occupé**

Ancienneté du logement	STATUT D'OCCUPATION DU LOGEMENT					
	Locataire d'un logement loué vide	Logé par l'employeur, en meublé, ou en sous-location	Propriétaire payant	Propriétaire non payant	Logé gratuitement	Ensemble
Logement ancien	53,6	15,2	4,9	9,9	16,4	100,0
Logement neuf	63,6	6,9	17,3	3,8	8,3	100,0
dont achevé avant 1961	(63,6)	(7,3)	(13,2)	(4,2)	(11,7)	(100,0)
achevé en 1961, 1962 et 1963	(63,7)	(6,5)	(22,0)	(3,4)	(4,4)	(100,0)
Ensemble des logements.	56,4	12,9	8,3	8,2	14,2	100,0

Source : tableau F13 ; Enquête 1963.

TABLEAU A2

Répartition en % des jeunes ménages selon le statut d'occupation du logement
et selon la catégorie socio-professionnelle du chef

Catégorie socio-professionnelle du chef	STATUT D'OCCUPATION DU LOGEMENT					
	Locataire d'un logement loué vide	Logé par l'employeur, en meublé, ou en sous-location	Propriétaire payant	Propriétaire non payant	Logé gratuitement	Ensemble
Patrons de l'industrie et du commerce	60,0	10,7	6,7	11,3	11,3	100,0
Professions libérales, cadres supérieurs ...	44,2	19,2	17,4	2,3	16,9	100,0
Cadres moyens	52,4	9,3	15,6	7,1	15,6	100,0
Employés	54,9	7,4	9,0	7,0	21,7	100,0
Ouvriers	62,0	13,0	6,0	7,0	12,0	100,0
Autres actifs	43,9	22,0	8,3	—	25,8	100,0
Inactifs	29,1	19,1	—	44,5	7,3	100,0

Source : tableau F18 ; Enquête 1963.

TABLEAU A3

Répartition en % des jeunes ménages selon le statut d'occupation du logement
et selon l'âge du chef

Age du chef	STATUT D'OCCUPATION DU LOGEMENT					
	Locataire d'un logement loué vide	Logé par l'employeur, en meublé, ou en sous-location	Propriétaire payant	Propriétaire non payant	Logé gratuitement	Ensemble
Moins de 25 ans	60,0	12,5	5,5	6,4	15,6	100,0
De 25 à 29 ans	56,2	15,6	8,9	2,8	16,5	100,0
De 30 à 34 ans	57,3	14,6	9,5	6,6	12,0	100,0
De 35 à 39 ans	63,5	3,8	9,4	12,0	11,3	100,0
De 40 à 49 ans	45,6	10,7	13,6	17,5	12,6	100,0
De 50 à 64 ans	50,4	0,7	6,5	37,4	5,0	100,0
65 ans et plus	13,8	—	—	86,2	—	100,0

Source : tableau F18 ; Enquête 1963.

TABLEAU A4

Répartition en % des ménages selon le statut d'occupation du logement et selon la catégorie socio-professionnelle du chef de ménage

Catégorie socio-professionnelle du chef de ménage		Patrons de l'industrie et du commerce	Professions de libérales et cadres supérieurs	Cadres moyens	Employés	Ouvriers	Autres actifs	Inactifs	Ensemble
Statut d'occupation du logement									
Locataire d'un logement loué vide.....	Jeunes ménages	6,8	5,3	13,2	9,3	59,2	4,0	2,2	100,0
	Ens. de ménages	8,7	5,2	8,7	8,9	38,0	6,4	24,1	100,0
Logé par l'employeur en meublé ou en sous-location.....	Jeunes ménages	4,8	10,0	10,3	5,5	54,2	8,8	6,4	100,0
	Ens. de ménages	3,8	8,5	10,6	9,9	49,5	8,5	9,2	100,0
Propriétaire payant.....	Jeunes ménages	4,7	14,1	26,9	10,4	38,7	5,2	—	100,0
	Ens. de ménages	9,9	10,9	17,2	10,8	41,3	4,4	5,5	100,0
Propriétaire non payant.....	Jeunes ménages	8,1	1,9	12,4	8,1	46,2	—	23,3	100,0
	Ens. de ménages	15,0	4,5	4,8	4,4	21,4	2,8	47,1	100,0
Logé gratuitement.....	Jeunes ménages	4,7	8,0	15,6	14,6	45,6	9,3	2,2	100,0
	Ens. de ménages	5,2	5,5	9,7	7,4	33,1	10,6	28,5	100,0
Ensemble.....	Jeunes ménages	6,2	6,7	14,3	9,5	53,8	5,2	4,3	100,0
	Tous les ménages	9,9	5,7	8,6	7,6	33,5	5,8	34,7	100,0

Source : tableaux B2 et F18 ; enquête 1963.

TABLEAU A5

Répartition en % des logements occupés par les jeunes ménages et les emménagés récents selon l'ancienneté du logement et suivant la catégorie de communes

Ancienneté du logement	Catégories de commune				Ensemble
	Communes rurales	Unités urbaines de moins de 100 000 hab.	Unités urbaines de 100 000 hab. et plus	Complexe parisien	
Logements achevés avant 1949.....	Jeunes ménages	89,3	69,5	62,5	72,4
	Emménagés récents	75,6	56,8	50,8	58,1
Logements achevés de 1949 à 1960.....	Jeunes ménages	7,3	15,1	19,2	16,8
	Emménagés récents	5,6	14,3	18,0	17,2
Logements achevés en 1961, 1962, 1963.	Jeunes ménages	3,4	15,4	18,3	10,8
	Emménagés récents	18,8	28,9	31,2	24,7
Ensemble des logements	Jeunes ménages	100,0	100,0	100,0	100,0
	Emménagés récents	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : tableaux F7, F8 et F10 ; enquête 1963.

TABLEAU A6

Répartition en % des logements occupés par les jeunes ménages
selon le nombre de pièces et l'ancienneté

Ancienneté du logement	Nombre de pièces						Ensemble
	1	2	3	4	5	6 et +	
Logements anciens ...	27,3	35,1	20,2	10,5	4,5	2,4	100,0
Logements neufs	9,0	28,0	38,9	18,4	4,7	1,0	100,0
Ensemble des logements.....	22,3	33,1	25,3	12,7	4,6	2,0	100,0

Source : tableau F12 ; enquête 1963.

TABLEAU A7

Répartition en % des jeunes ménages selon le degré de peuplement du logement
par catégorie de commune

Catégorie de commune	Ancienneté du logement*	Degré de peuplement du logement (1)					Ensemble
		Surpeuplement critique	Surpeuplement temporairement admissible	Peuplement normal	Sous- peuplement modéré	Sous- peuplement accentué	
Communes rurales	Ancien	26,9	23,1	33,7	9,6	6,7	100,0
	Neuf	—	—	—	—	—	—
	Récant	—	—	—	—	—	—
	Ensemble	24,9	21,5	35,8	9,9	7,9	100,0
Unités urbaines de moins de 100 000 habitants	Ancien	24,7	27,3	36,7	5,7	5,6	100,0
	Neuf	11,2	15,2	63,2	9,6	0,8	100,0
	Récant	5,5	14,2	63,0	16,5	0,8	100,0
	Ensemble	19,7	23,5	44,7	8,0	4,1	100,0
Unités urbaines de plus de 100 000 habitants	Ancien	23,1	39,0	30,5	6,3	1,1	100,0
	Neuf	17,6	26,9	50,0	3,7	1,8	100,0
	Récant	9,7	30,1	43,7	16,5	—	100,0
	Ensemble	19,6	35,1	36,6	7,6	1,1	100,0
Complexe parisien	Ancien	27,2	40,6	30,6	0,8	0,8	100,0
	Neuf	9,3	24,6	47,5	16,9	1,7	100,0
	Récant	2,6	21,1	55,3	17,1	3,9	100,0
	Ensemble	21,6	35,8	36,1	5,2	1,3	100,0
FRANCE NON AGRICOLE	Ancien	25,6	32,2	33,2	5,3	3,7	100,0
	Neuf	12,5	21,0	54,8	9,4	2,3	100,0
	Récant	5,9	20,2	53,4	17,7	2,8	100,0
	Ensemble	21,4	29,0	39,0	7,5	3,4	100,0

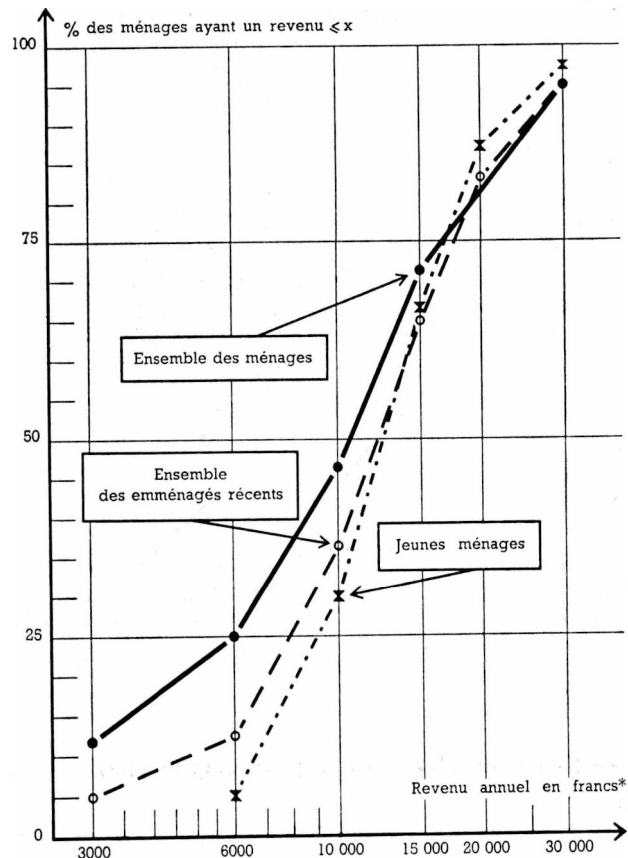
* Logement ancien : achevé avant 1949.
Logement neuf : achevé de 1949 à 1960.
Logement récent : achevé en 1961, 1962, 1963.

Source : tableau F19, état 3 ; enquête 1963.

(1) Selon les normes du Ministère de la Construction qui ne tiennent pas compte de la composition de la famille, mais seulement du nombre de personnes.

GRAPHIQUE A₁

Distribution des ménages selon leur revenu annuel

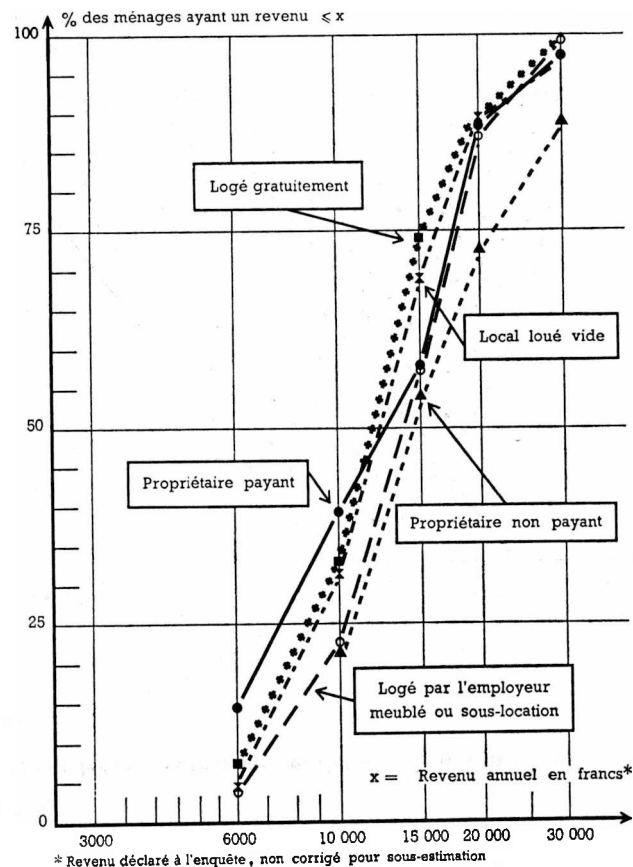


* Revenu déclaré à l'enquête, non corrigé pour sous-estimation

Sources : Tableau F 13 et A 12 - Enquête 1963

GRAPHIQUE A₂

Distribution des jeunes ménages selon leur revenu annuel et suivant le statut d'occupation du logement



* Revenu déclaré à l'enquête, non corrigé pour sous-estimation

Source : Tableau F 13 - Enquête 1963

GRAPHIQUE A,
Comparaison des degrés de peuplement des logements occupés par les jeunes ménages et l'ensemble des ménages

